

« Une seule santé »

Soixante pour cent des pathogènes capables de s'en prendre à l'homme et donc de provoquer des zoonoses, maladies humaines d'origine animale, proviennent de l'animal domestique ou sauvage.

Des maladies d'origine animale auxquelles l'homme est sensible comme la grippe aviaire, la rage, la brucellose, l'encéphalopathie spongiforme bovine représentent des risques mondiaux de santé publique qu'il convient impérativement de combattre ou prévenir à tous les niveaux, y compris mondial.

Combattre tous les pathogènes zoonotiques en les contrôlant au niveau de leur source animale est la solution la plus efficace et la plus économique pour protéger l'homme. Elle nécessite une approche politique originale conduisant à des investissements spécifiques au plan de la gouvernance notamment de l'orientation des ressources publiques et privées.

Les pathogènes qui ne sont pas zoonotiques mais qui ont un impact négatif sur la production de protéines d'origine animale ne doivent pas être oubliés, notamment dans les pays en développement car les problèmes de production et de disponibilité alimentaire quantitative et qualitative conduisent aussi à de graves problèmes de santé publique.

Le concept « Une seule santé » est né de la prise en compte des grandes opportunités liées à la protection de la santé publique par des politiques de prévention et de contrôle des pathogènes au niveau des populations animales à l'interface homme/animal/environnement.

La mise en œuvre de ces politiques place en première ligne les vétérinaires et les propriétaires d'animaux mais aussi tous ceux qui sont en contact régulier avec la faune sauvage et l'environnement, notamment les pêcheurs, les chasseurs, et les gestionnaires d'espaces protégés.

Elles impliquent de nouveaux mécanismes amenant tous ces acteurs à s'informer mutuellement et à agir d'une manière concertée, en liaison avec les gestionnaires de la santé publique qui travaillent le plus souvent dans nos Pays Membres sous l'égide des ministères de la Santé, qu'ils soient fonctionnaires de l'Etat, personnels de collectivités ou médecins libéraux.

La mise en pratique de la vision « Une seule santé » a été facilitée par une alliance formelle sur ce thème entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Les trois Organisations ont publié une note commune clarifiant leurs responsabilités réciproques et leurs objectifs dans ce domaine ([lire la note](#)). Elles ont par ailleurs décidé de choisir comme thèmes prioritaires pour leurs actions communes la rage, qui tue encore près de 70 000 personnes par an, les virus zoonotiques de l'influenza (par exemple ceux qui provoquent certaines gripes aviaries) et l'antibiorésistance.

Pour sa part l'OIE poursuit son travail normatif à la fois sur les méthodes de prévention et de contrôle des maladies animales et sur les normes sanitaires relatives à la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux et leurs produits tout en donnant la priorité à la prévention des maladies transmissibles à l'homme.

L'OIE publie également des normes au niveau mondial sur la bonne gouvernance des composantes publiques et privées des Services Vétérinaires, y compris sur la formation initiale et continue des acteurs, en proposant à tous ses Pays Membres une évaluation indépendante de la conformité de leurs Services Vétérinaires aux normes de qualité de l'OIE, ainsi que des outils spécifiques pour calculer les investissements et réaliser les réformes législatives et techniques pour se conformer à ces normes de qualité de leurs Services.

Cette prestation de l'OIE, désignée sous le vocable « Procédure PVS », a déjà bénéficié à près de 120 Pays Membres. Elle comporte aussi un outil pilote optionnel d'évaluation spécifique « Une seule santé », déjà testé avec succès dans trois pays, qui est destiné à contribuer à mettre en place dans tous les pays qui le souhaitent une collaboration renforcée entre les Services Vétérinaires et les Services de Santé publique dans le respect des normes de qualité publiées par l'OIE et des obligations des Pays Membres de l'OMS découlant du Règlement Sanitaire International adopté par ses pays membres.

Toutes ces synergies entre spécialistes de santé animale, de santé publique et de l'environnement appliquées aux niveaux local, national et mondial contribuent sans nul doute à l'amélioration continue et simultanée de la santé publique et de la santé animale dans le monde.